

4 bonnes raisons de souscrire le Livret Mutex Plus

1 → Une progression sûre de votre épargne

Votre épargne ne peut jamais baisser et vous rapporte des intérêts tout au long de la vie du contrat.

2 → La disponibilité de votre capital

Vous disposez de tout ou partie de votre capital, en effectuant un rachat partiel ou total sans pénalité dans les conditions fiscales avantageuses de l'assurance-vie.

3 → Le choix de vos versements

Vous alimentez votre contrat à votre rythme. Vous avez le choix entre des versements libres que vous effectuez quand vous voulez ou des versements programmés, en respectant les minima fixés dans le contrat, à partir de 30 € par mois.

4 → Une sécurité pour vos proches

Quels que soient vos motivations ou vos projets, à tout moment le Livret Mutex Plus constitue un excellent moyen de protéger vos proches : les bénéficiaires que vous désignez librement reçoivent en cas de décès les capitaux constitués dans les conditions fiscales favorables de l'assurance-vie.

SÉCURITÉ



INTÉRÊT



SOUPLESSE



Livret Mutex Plus Pour votre épargne, choisissez la simplicité et la sécurité

Vous épargnez à votre rythme et le capital constitué, toujours disponible, vous permet de répondre à des objectifs variés : épargner de façon régulière et sans risque pour vos projets futurs, protéger vos proches, faire face aux événements imprévus, préparer votre retraite, transmettre votre patrimoine.

Votre mutuelle toujours au cœur de votre vie !

Votre mutuelle vous apporte des valeurs, un savoir-faire et des services reconnus par tous.

Elle a choisi Mutex pour vous proposer des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance. Ainsi, ensemble, nous agissons chaque jour afin d'améliorer sans cesse votre protection.

Mutex, c'est :

● la proximité

Un réseau de mutuelles présent sur la France entière.
Plus de 1 000 agences à votre disposition.

● la confiance

Plus d'un million de personnes protégées.
Couverture et protection sociale de près de 200 000 entreprises.

● la sécurité

Près de 6 milliards d'actifs gérés.
L'ensemble de la gestion des garanties proposées est certifiée ISO 9001 V2008.

● le développement durable

Une gestion durable des moyens et des hommes pour le respect de l'environnement.
Des documents imprimés sur du papier composé de fibres recyclées et ou issues de forêts gérées durablement.

Données à la date du 15/10/2011 – Document à caractère promotionnel

EPARGNE

Assurance-vie en euros



Livret Mutex Plus

Constituez votre épargne
à votre rythme en toute sécurité

PLP DPA P 12009 - Réal : PAO Mutex - 10/11

www.mutex.fr

Assureur des garanties : MUTEX

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 31 978 110 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
RCS Nanterre 529 219 040
Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex

MUTEX

Infomutex

Ce symbole **i** vous guide en toute transparence dans ce document.

Il souligne des éléments que vous devez connaître avant de souscrire.

Vous souhaitez constituer un capital en toute sécurité qui vous permettra de réaliser les projets qui vous tiennent à cœur, transmettre un capital à vos proches dans des conditions avantageuses, préparer votre retraite ?

Votre Mutuelle, toujours à l'écoute de vos besoins, vous propose le Livret Mutex Plus, un contrat d'assurance-vie en euros qui conjugue sécurité et performance pour votre épargne.

Livret Mutex Plus : une valeur sûre

La sécurité pour votre capital **i**

Avec le Livret Mutex Plus, vous bénéficiez d'une sécurité totale. Votre capital augmente pendant toute la durée du contrat. En effet, les intérêts attribués sont capitalisés et assurent une progression sans risque de votre épargne.

La souplesse de vos versements

La totale liberté des versements constitue un des points forts de ce contrat. C'est vous qui décidez quand et comment alimenter votre Livret Mutex Plus. Vous constituez votre capital en tenant compte de votre budget en effectuant soit des versements libres (au minimum 150 € à la souscription et 75 € pour les suivants) soit des versements programmés réguliers (à partir de 30 € par mois).

Un rendement performant

Depuis plusieurs années, la participation aux bénéfices de Mutex a permis d'obtenir un rendement parmi les meilleurs du marché. Ainsi, la progression enregistrée pendant les 8 dernières années a été de plus de 40% (nets de frais et hors prélèvements sociaux).

Evolution d'un capital de 1 000 €* sur les 8 dernières années



* 1000 € nets investis au 1^{er} janvier 2003 et bénéficiant du taux de rendement réellement servi chaque fin d'année, net de frais et hors prélèvements sociaux.

i Les rendements passés ne constituent pas une garantie des résultats futurs et ne sont pas constants dans le temps.

La fiscalité avantageuse de l'assurance-vie **i**

Votre épargne bénéficie d'un cadre fiscal favorable.

En cas de rachat, seuls les intérêts sont imposables en fonction de la durée de votre contrat. Plus vous laissez le temps à votre épargne de fructifier sans y toucher, plus le taux du prélèvement libératoire sera bas en cas de rachat. La durée fiscale recommandée est de 8 ans minimum.

En cas de décès, votre capital acquis, après prélèvements sociaux, est transmis sans fiscalité à vos bénéficiaires désignés dans les limites fixées par la réglementation en vigueur à la date du décès.

- Les versements effectués après vos 70 ans sont exonérés jusqu'à 30 500 € (tous bénéficiaires et contrats confondus).
- Le capital acquis issu des versements effectués avant vos 70 ans est exonéré jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire tous contrats confondus. Application d'un prélèvement de 20% sur le capital à partir de 152 500 € et de 25% au-delà de 1 055 338 € en 2011, sauf pour le conjoint (marié ou Pacsé), et les frères et soeurs sous conditions.

Le libre choix de vos bénéficiaires **i**

Vous pouvez désigner la personne de votre choix comme bénéficiaire de votre capital en cas de décès : votre conjoint, vos enfants ou toute autre personne.

“ J'ai choisi le Livret Mutex Plus pour sa sécurité et sa simplicité ”

J'ai choisi de verser 40 € tous les mois et je fais un versement complémentaire au moment de mon 13^e mois. **Je sais que dans quelques années, je disposerai d'un capital qui me permettra de financer mes projets.** D'ici là, en cas d'imprévu, je peux compter sur ce capital que je considère comme une épargne de précaution.

